

REGULARISATION DE CHARGES 2004 : MODE D'EMPLOI

RELEVÉ INDIVIDUEL DE REGULARISATION DE CHARGES POUR L'ANNEE : 2004

Mlle

Locataire 03:
Dossier 000
Logement
Entré le : 01-08-2003
Sorti le :

= Montant de la facture totale / surface totale X surface du logement (ou unité U) au prorata temporis

Montant de la facture annuelle par résidence

Les justificatifs de ces dépenses peuvent être consultés au siège de la société dans le mois qui suit la réception, uniquement sur rendez vous.

DEPENSES		CRITERES DE REPARTITION			LOCATAIRE			
Nature	Montant	Base de Répartition Nature		Temps de Présence	Période de régularisation du au	Charges	Provisions	Solde (1)
		Total	Logement					
Ascenseurs	20 274,99	surface corrigée	106	366 j	01.01.04 31.12.04	87,29	90,00	2,71 Cr
		24 620						
Charges générales	111 072,00	surface corrigée	106	366 j	01.01.04 31.12.04	422,45	412,44	10,01
		27 869						
Chauffage	56 004,88	surface habitable	62	232 j	01.01.04 17.05.04 29.09.04 31.12.04	211,55	255,00	43,45 Cr
Location compteur d'eau	11 421,76	compteur d'eau	2 u	366 j	01.01.04 31.12.04	27,79	29,04	1,25 Cr
		822						
Taxes ordures ménagères	35 002,00	surface corrigée	106	366 j	01.01.04 31.12.04	133,13	123,36	9,77
		27 869						
TOTAUX :						882,21	909,84	27,63 Cr

= Charges - Provisions

La période de chauffe est de 232 jours. Par exemple, pour un locataire présent 40 jours le mode de calcul est le suivant :
Montant / surface totale X surface du logement X nombre de jours de présence chauffée (40 jours) / 232.

Nombre de compteurs d'eau dans le logement

Sommes déjà versées par le locataire sur les précédentes quittances

Le solde de régularisation soit 27,63 € sera déduit de votre compte

(1) Cr = Crédit en votre faveur